

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 12 juin 2018
Compte Rendu

Nb d'inscrits au CQ 5 à ce jour : 67

Nb de personnes présentes : 20

Présents pour la Ville : Chantal REBEILLE-BORGELLA (Adjointe Adjoint chargée de la vie des quartiers), Bernard JAY (Elu référent), Alain THEVENON (Directeur général des services).

Habitants présents : Danielle BAILLY, Xavier BRETTON, Pierre CHAUSSAT, François DESSALCES, Marcel DETROYAT, Adrien GOURDOL, Patrick GRILLOT, Gérard LAMBERT, Philippe LAUGIER, Carolle MOINE, Bernard MOUNIER, Aldric MULLER ; Angelo PAPA, Michel PIGNON, Alain ROEA, Jérôme SAGE, Régis THEVENIET représentant des « Amis de Chalais », Henry THOMANN, Dominique USE,

Excusés :

1. RETOUR SUR LE COMPTE RENDU DU 13 MARS 2018

Aucune remarque

2. INFORMATIONS PROJETS EN COURS

Réunions Publiques (salle du conseil municipal)

- Lundi 5 juin – 18h00 Aménagement de la rue du Boutet
- Jeudi 7 juin – 18h30 Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal
- Mardi 12 juin – 18h30 Aménagement de la rue Stalingrad
- Mardi 19 juin - 18h30 Projet Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Titanobel

Dates de démarrage des travaux en cours

- Lundi 18 juin - rue du Boutet
- Lundi 18 juin – Pôle d'Echanges Multimodal (durée des travaux 1 an), 3 phases de travaux
1ère phase : Arcade/voie nouvelle/rue de Nardan sera le plus gros des travaux, et va durer 3 mois de mi-juin à mi-septembre (essentiellement pendant les vacances scolaires)
2ème phase : avenue du 11 novembre (durée : environ 2 mois)
3ème phase : d'octobre à juin 2019 chemin des Seites, la Gare

Centre Bourg

- Les projets ont été validés avec les commerçants et les habitants, les travaux devraient débuter courant octobre.
- Démolition de l'annexe place Thévenet
Démolition des garages, qui sont le long de la Roize
- Rénovation des Places Thévenet/Debelle

Plan Local de Déplacement (PLD)

Il a été envoyé par mail le 5 juin à tous les membres des comités de quartier, suite à la demande faite lors de la réunion inter-quartiers du 16 mai dernier.

Une réunion sera programmée à l'automne pour le présenter.

Le CQ s'interroge sur certains plans du PLD, et ne comprend pas pourquoi le Conseil Départemental ne souhaite pas faire la déviation de la route de Veurey. Ils demandent à être soutenu par la municipalité dans leur démarche auprès du Conseil Départemental. Le PLD de Voreppe date de 2012. Ils le trouve obsolète au vu des nouvelles constructions et pensent que ce dernier n'est plus adapté. Le CQ souhaite une discussion objective par rapport à leur interrogation.

► **Réponse** : Mme Rébeillé-Borgella rappelle que Mme la Vice Présidente du Département a répondu à leur interrogation et qu'en l'état rien ne sera fait (cf courrier du Département inséré dans le CR du 13/03/2018). Elle rappelle également que la commune a perdu env. 600 habitants, entraînant une diminution du nombre de voitures sur la commune et précise que la commune travaille avec le Département. Avec le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) une partie du boulevard urbain va être créé entre la gare, l'Arcade et l'avenue du 11 Novembre.

3. ORDRE DU JOUR SUITE AUX QUESTIONS POSEES

- Centres de tirs :

Centre du haut sur terrain communal : nous demandons sa fermeture et sa destruction.

► **Réponse** : Rappel qu'une rencontre et une visite sur le site a eu lieu avec les élus de la mairie et des habitants. Le terrain du haut sera fermé à compter du 1^{er} septembre, les adhérents ayant payés leurs licences il serait déplaisant de fermer le site maintenant.

Centre du bas sur terrain Vicat : nous demandons l'interdiction de son utilisation le dimanche, des améliorations sur les aménagements anti-bruit, types de travaux, échéancier. ► **Réponse** : des travaux vont être effectués par l'association de tir. Néanmoins il faut savoir que des personnes non licenciées de l'association et connaissant le lieu, viennent tirer sur le terrain.

Par rapport au bruit les dirigeants de l'association s'engagent à ne plus tirer le mercredi. Concernant les jours et horaires de tir, le règlement appliqué et celui de l'arrêté préfectoral 97-5126 qui autorise le bruit aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Arrêté Préfectoral consultable sur le site internet de la ville.

Suite à cette réponse, le comité de quartier demande qu'un arrêté municipal soit pris pour cesser tout bruit le dimanche. ► **Réponse** : Avant de prendre un quelconque arrêté municipal la commune va « surveiller » que l'association respecte bien les règles qu'ils se sont engagés à suivre. Ne pas aller au conflit dans l'immédiat mais dans la discussion. D'ailleurs, depuis leur dernière rencontre avec Mr le maire des efforts ont été constatés.

- Chantier Biotope: Quelles mesures la municipalité entend-elle prendre pour le rétablissement des zones bassins de rétention des eaux à proximité immédiate du chantier ? ► **Réponse** : l'entreprise a fait un dossier par rapport à la loi sur l'eau auprès de la DREAL qui a été accepté. Dès que les pompes seront arrêtés la nappe devrait remonter.

Pour le recouvrement de l'eau de source à la fontaine route de Veurey ? ► **Réponse** : Le maire a eu le fils de l'ancien propriétaire, la source ne vient pas de la propriété Moural. Mme Rébeillé-Borgella invite les personnes détentrices de documents à les transmettre en Mairie afin de les étudier et trouver l'origine de la source.

Mr Lambert demande de reculer le point de vidange dans le fossé.

Suite aux modifications intervenues sur le terrain (cuvelage) les parkings des immeubles seront-ils maintenus ? ► **Réponse** : oui les parkings sont maintenus, il y aura également des places pour les résidents et une zone de stationnement public d'environ 20 places.

- Sécurité circulation: date de mise en place des feux tricolores route de Veurey. ► **Réponse** : Les feux ne seront pas posés car il n'est pas certain que cela soit la meilleure solution. Aujourd'hui on teste des feux provisoires rue du Boutet suite aux travaux qui s'y déroulent. Le coût de feux provisoires s'élève à 22 000 €.

Question du Comité de quartier :

- Quelles sont les raisons qui vous amènent à refuser la mise en place d'un panneau interdiction de tourner à droite avant passage à niveau (route de Veurey/ Chemin du Cheminet) ► **Réponse** : la municipalité s'est positionnée contre une interdiction de tourner à gauche sur le chemin du Cheminet (voir le dernier compte rendu du dernier comité de quartier) car cela concerne un petit nombre de personnes et ces dernières seraient grandement pénalisées devant cette interdiction. Rappel que le code de la route interdit de s'engager sur une voie de chemin de fer si on ne peut la traverser.

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 12 juin 2018
Compte Rendu

Un marquage au sol sera fait prochainement pour améliorer le positionnement des voitures chemin du Cheminet. Suite aux remarques positives des habitants du quartier, la mairie pourra étudier la pérennité d'un panneau sur la bouche d'égout de la route de Veurey.

- Quelles réponses au courriel du 5 avril des habitants de la plaine adressé à Monsieur le Maire: Suite à nos discussions en mairie, et votre visite sur place en décembre 2017. (Impasse du Plan/ plaine de Voreppe)
Nous aimerions savoir si nous pouvons compter sur des aménagements sur les 1.5km de la route de Cailletière :

1/ des ralentisseurs (au moins 2) type "coussin berlinois" ou "dos d'âne" afin de limiter la vitesse sur le 1er Km ? (tel qu'installé récemment rue de Chamoussière) ► **Réponse** : Pas pour l'instant. A voir en 2019

2/ des priorités de passage sur les zones où les **croisements sont impossibles?** (sur la section entre Mativière et Pigeonnier notamment)

3/ quelques espaces de dégagements aménagés pour les zones où les **croisement sont difficiles?**

4/ un entretien plus systématique du "chemin" aux vues de son usage de plus en plus important? (ex: remblayage au bord du goudron afin d'éviter un dénivelé trop important/ notamment dès le carrefour avec la route de Veurey)

► **Réponse aux points 2 – 3 et 4** : Rappel que ces routes sont des zones agricoles et non des zones urbaines. Arranger et améliorer ces routes amèneraient encore plus de circulation. Pour faire des aménagements il faudrait que des propriétaires cèdent du terrain.

5/ des contrôles (police ou gendarmerie) pour assurer le respect des aménagements et des limites de vitesse?(entre 7h et 9h)

Quelle réponse à la pétition qui vous a été adressée le 29 janvier 2018 par les riverains de la rue Jacques Brel ? ► **Réponse** : un courrier a été envoyé aux pétitionnaires le 22 mai 2018, d'ailleurs Mme Rébeillé-Borgella s'excuse de la réponse tardive mais a été absente de la mairie un temps assez long.

Demande d'installation de ralentisseurs, du type bande noire avec rayures jaunes en caoutchouc au niveau passage piéton (n°248) et entre n°375 et n° 395 de la rue. ► **Réponse** : Les ralentisseurs avec rayures jaunes en caoutchouc sont interdites sur les voiries communales et départementales aucune installation.

Rappel suite à l'enquête et aux visites de terrain un stop devait être posé au bout de l'impasse du plal. Mme Rébeillé-Borgella rappelle que le 2ème stop était un souhait du CQ, la mairie a donc fait ce qui était demandé, pour se rendre compte aujourd'hui que les STOP ne fonctionnent pas (en plus d'être volés), le CQ en a demandé un autre chemin des Mativières.

SUJETS DIVERS

- Les poids lourds guidés par leur GPS se perdent dans la plaine, une demande est faite pour que des panneaux interdisant l'accès à ces derniers soient mis en place rapidement. ► **Réponse** : la commune posera ces panneaux courant Juillet.
- Un car de ramassage pourrait il être mis en place ? Tant pour les habitants non véhiculés, que les enfants ? ► **Réponse** : Mme Rébeillé-Borgella explique que cette action avait été mise en place il y a quelques années et qu'elle n'a pas eu le succès espéré, trop peu de monde l'ont utilisé. Les habitants peuvent faire des demandes ponctuelles au Pays Voironnais (transport à la demande)

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 12 juin 2018
Compte Rendu

- Centre Bourg : l'annexe va t'elle être démolie ? ► **Réponse** : oui aux environs des vacances de la Toussaint
- Rue de Morletière un sens interdit est toujours pris. ► **Réponse** : demander à la Police Municipale de s'y rendre régulièrement
- Le Pays Voironnais pourrait ils intervenir sur le réseau d'eau afin de faire passer la fibre ? ► **Réponse** : non cela n'est pas possible.
- Problème de vitesse au niveau du 248 Jacques Brel, il faut retracer le passage piétons pour permettre à ceux ci de traverser pour se rendre sur le trottoir en face. Mr Bretton est satisfait des travaux déjà réalisés mais pense qu'il reste des choses à faire.
- Le CQ souhaite savoir où en est l'évolution de le projet de passage piétons rue du Peuil pour la traversée de la départementale aux feux tricolores ? ► **Réponse** : La commune est prête à réaliser les travaux (budget 2018) mais demande une cession gratuite du terrain nécessaire au projet. La copropriété n'est pas favorable à cette cession et demande 12 000 €. La collectivité n'entreprendra donc pas ces travaux.
- Sur la route du 11 Novembre en direction de St Egrève des branches gênent la visibilité des panneaux. ► **Réponse** : demander aux services de faire l'entretien ou aux propriétaires.
- Des tronçons pour se rendre à Chalais vont ils être refait car la route est très endommagée . ► **Réponse** : La commune va solliciter à nouveau le Conseil Départemental et le Pays Voironnais pour obtenir des subventions afin de sécuriser la route.
- Monsieur Thévenet, vice président de l'association « Les Amis de Chalais » informe le comité de quartier qu'un co-voiturage a été mis en place pour se rendre au Monastère. Pour en bénéficier il suffit d'aller sur le site « les Amis de Chalais » cliquer sur l'onglet « venir à Chalais » et s'inscrire. ► **Réponse** : Mme Rébeillé-Borgella le remercie de cette nouvelle et l'informe qu'un article paraîtra dans le Voreppe Emoi sur le sujet. Elle rappelle également l'existence du rezo pouce mis en place par le Pays Voironnais.

RAPPEL les ordres du jour doivent parvenir à la mairie 15 jours avant le comité de quartier à l'adresse suivante : pole.dg@ville-voreppe.fr et pour un meilleur suivi l'utilisation des fiches navettes est fortement recommandé.

4. RECUEIL DE FICHE NAVETTE
Aucune fiche navette

Prochaine réunion :

Mardi 9 octobre – 20h30
au Centre Technique Municipal